

Livret d'accueil du périscolaire de
LAUTENBACH
SCHWEIGHOUSE
LAUTENBACH-ZELL

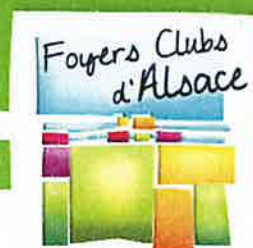


FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS



Mot du président

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC Alsace) est née en 1968 de la volonté d'acteurs associatifs bénévoles de répondre à des besoins d'encadrement de la jeunesse sur le temps libre et de rendre accessible la culture et le sport en milieu rural.

Son évolution, au fil des années, l'a amenée à accompagner les territoires dans une démarche globale d'animation. Ses quatre secteurs d'activité - vie associative, enfance, jeunesse et formation - sont en prise directe avec le quotidien des citoyens et se croisent, se complètent autour d'un projet global d'éducation populaire. Dans cette école de la vie, chacun peut ainsi progresser et s'épanouir à tous les âges et sans distinction sociale.

La FDFC Alsace s'appuie sur un socle de valeurs telles la solidarité, la laïcité, la démocratie et la citoyenneté. Elle se positionne avant tout comme un acteur du « vivre ensemble » sur les territoires.

Patrick Ravinel

Adhérer à la FDFC Alsace

Votre adhésion à la FDFC Alsace

En tant que bénéficiaire du service proposé, vous êtes adhérent à la FDFC Alsace en qualité de **membre usager** et votre enfant bénéficie à ce titre d'une assurance individuelle accident.

Nous vous encourageons à devenir **membre actif** afin de participer à une dynamique collective d'échanges, de mutualisation et de co-construction, de faire évoluer le projet éducatif, de promouvoir et partager les valeurs de l'association.

Pour en savoir plus : www.foyers-clubs-alsace.org

Le secteur Enfance

« Faire de chaque enfant un citoyen à part entière »

Le secteur enfance s'appuie sur un réseau de 24 accueils de loisirs permanents péri et extrascolaires.

La vie en collectivité est au centre de notre engagement. Il s'agit de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver leur place au sein d'un groupe.

Les espaces d'accueil et d'animation favorisent l'intégration dans la collectivité.

La diversité des groupes encourage la mixité sociale et culturelle et permet de confronter l'enfant à différentes situations de vie et de rencontre.

A travers ces espaces d'accueil et d'animation, la FDFC Alsace développe des projets divers, riches et expérimentaux, respectueux de l'enfant, de son développement et de ses rythmes de vie.

Dans ces structures qui sont autant de lieux d'aventures individuelles et collectives, les équipes pédagogiques veillent à élaborer avec les enfants un espace de vie autour de règles et de projets communs.

L'engagement et les principes éducatifs de la FDFC Alsace se déclinent autour d'un projet éducatif.

Les 4 axes du projet éducatif

Aider l'enfant à se construire

La vie en collectivité, avec les autres, au sein d'un groupe, n'est pas innée. Il s'agit pour la FDFC Alsace de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver une place au sein d'un groupe.

S'inscrire dans une démarche de co-éducation

La FDFC Alsace veille à structurer la complémentarité entre l'école, la famille et les services de l'enfance afin de permettre une interaction et des synergies positives entre ces différents acteurs.

Favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture au monde qui l'entoure

Les espaces d'accueil et d'animation de la FDFC Alsace sont des lieux de développement et d'épanouissement personnel. Ils sont également des lieux d'aventures individuelles et collectives. Ils doivent permettre à chacun de vivre des temps nouveaux.

Favoriser la découverte au développement durable

Les projets développés par la FDFC Alsace s'inscrivent dans les 3 dimensions de l'éducation durable : la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

Règlement
intérieur

FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE



VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS

INTRODUCTION

Le présent règlement a pour objectif de donner des informations pratiques concernant l'accueil de loisirs ainsi que les modalités de fonctionnement. Il est un contrat moral entre les familles, parents et enfants, et l'accueil de loisirs.

Votre inscription au périscolaire valide le présent règlement.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DE LA STRUCTURE

Structure de LAUTENBACH-SCHWEIGHOUSE-LAUTENBACH-ZELL

Adresse : École de chaque commune

Téléphone : 03.89.76.33.72 Lautenbach

03.89.76.33.44 Schweighouse

03.89.76.32.08 Lautenbach-zell

Mail : clsh.lautenbach@mouvement-rural.org

ADHESION

La garderie est gérée par l'association FDFC Alsace. A ce titre, il vous est demandé de vous acquitter de l'adhésion à l'association qui s'élève à 11 euros par enfant inscrit. Cette adhésion est annuelle et obligatoire. Elle ouvre droit à toutes les activités de l'association et à une assurance individuelle accident pour l'enfant. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Le paiement de l'adhésion s'effectue obligatoirement par un paiement spécifique.

CRITERES

La garderie accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés à Lautenbach, Schweighouse et Lautenbach-zell et qui résident dans une des ces trois communes.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour qu'un enfant puisse fréquenter la structure, un dossier d'inscription et une fiche sanitaire de liaison doivent être remplis et transmis au siège de la Fédération.

Votre dossier ne pourra être pris en compte qu'à la condition d'être à jour de vos paiements.

HORAIRES & FONCTIONNEMENT

TEMPS D'ACCUEIL

Sur les périodes scolaires, la structure est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 jusqu'au démarrage de l'école, durant la pause méridienne et les soirs après la classe jusqu'à 18h30.

Aucun enfant ne sera accueilli en dehors de ces horaires.

Dans l'intérêt de votre enfant et du fonctionnement de l'accueil et de l'équipe, merci de respecter les heures de fermeture de la structure: 18h30

Seules les informations transmises d'adulte à adulte seront considérées. Nous vous remercions de privilégier une transmission par écrit (mail) ou via le portail famille.

COMMUNICATION

Pour toutes communication, nous vous remercions d'utiliser l'adresse mail suivante:

clsh.lautenbach@mouvement-rural.org

Et le numéro de téléphone de la FDFC Alsace: 03.89.33.28.33

TARIFICATION & FACTURATION

TARIFICATION

Les tarifs sont calculés selon les revenus de la famille et le nombre d'enfants à charge.

La famille devra présenter l'avis d'imposition n-1 avant le 31 octobre, pour établir la tarification. Une rétrocession sera possible jusqu'à cette date. En cas de non présentation, le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de remboursement des sommes perçues. La tarification au plus juste prendra effet à la date de présentation de l'avis d'imposition si ce dernier est présenté après le 31 octobre.

*****TARIFS en vigueur au 1er Septembre 2021 susceptibles d'évoluer**

ATTENTION: Pour l'année 2022/2023, les tarifs ainsi que le fonctionnement feront l'objet de modifications. Toutes les informations à ce sujet vous seront communiquées ultérieurement.

Habitants Lautenbach, Schweighouse, Lautenbach- Zell	matin *	Midi Forfait *	Soir *
Famille 1 enfant	2.75 € * 0.75 (maxi)	10.31 €	2.75 € * 2.25 (maxi)
Famille 2 enfants	2.67 € * 0.75 (maxi)	10.17 €	2.67 € * 2.25 (maxi)
Famille 3 enfants	2.58 € * 0.75 (maxi)	10.02 €	2.58 € * 2.25 (maxi)

Renseignements et Inscriptions

Garderie de Lautenbach-Schweighouse et Lautenbach-Zell

Tél : 03.89.33.28.33

Mail : clsh.lautenbach@mouvement-rural.org



ENVOI DES FACTURES

Les factures sont mises en ligne sur le portail famille entre le 1er et le 5 du mois. Elles sont à régler avant le 10 de chaque mois.

MODALITES DE PAIEMENT

Les règlements peuvent s'effectuer directement à la FDFC Alsace, 4 rue des castors 68200 MULHOUSE.

Ils peuvent se faire :

- En ligne dans votre espace personnel sur le Portail Famille
- Par chèque à l'ordre de la FDFC Alsace
- En espèces: A déposer au siège de l'association 4 rue des castors 1 reçu validant le règlement vous sera transmis, il doit être conservé par les parents en cas de contestation.
- Par CB en appelant le siège au 03 89 33 28 33
- Par titre CESU

A noter : Les CESU de l'année en cours sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, mais ils ne peuvent pas servir à payer les factures de l'année suivante.

Exemple : les CESU 2022 peuvent payer uniquement les factures de janvier à décembre 2022.

De plus, la carte d'adhésion ne peut pas être réglée avec un titre CESU

Merci de ne pas transmettre de règlement à l'école ou aux animateurs pendant les trajets avec ou sans enfants.

RAPPEL

En cas de non paiement de la facture vous recevrez un rappel. A partir de ce moment, si la facture n'est pas payée sous 8 jours, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus prendre en charge votre enfant jusqu'au paiement complet des factures impayées.

RAPPEL

En cas de non paiement de la facture vous recevrez un rappel, si vous rencontrez des difficultés financières merci de nous contacter. Si la facture n'est pas payée sous 8 jours, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus prendre en charge votre enfant et de l'exclure jusqu'au paiement complet des factures impayées.

LES DELAIS DE PREVENANCES

Mon enfant sera absent le...	Je préviens avant le...
Lundi midi	Jeudi avant 12h (de la semaine précédente)
Lundi soir	Jeudi avant 18h (de la semaine précédente)
Mardi midi	Vendredi 12h (de la semaine précédente)
Mardi soir	Vendredi 18h (de la semaine précédente)
Jeudi midi	Mardi avant 12h
Jeudi soir	Mardi avant 18h
Vendredi midi	Mercredi avant 12h
Vendredi soir	Mercredi avant 18h



Les délais de prévenance s'appliquent en toute circonstance.

Toute absence doit être signalée : maladie, absence ou grève de l'enseignant, sortie scolaire, ou toute situation imprévue.

Si l'absence est signalée :

- **Dans le délai de prévenance** via le Portail Famille : rien n'est facturé.
- **Hors délai de prévenance**, tout sera facturé (repas + heures de garde)
- **Hors délai de prévenance** auprès du directeur et avec certificat médical, dans le mois en cours, uniquement le repas sera facturé

Dans tous les cas, si l'absence n'est pas signalée :

Tout sera facturé (repas + heures de garde)

PORTAIL FAMILLE

Toute demande d'inscription ou de modification devra être effectuée via le Portail Famille.

A noter : suspension du fonctionnement du portail pendant les périodes de vacances scolaires; Néanmoins, les règlements factures sont encore possibles.

MEDICAMENTS / ORDONNANCE / ALLERGIES

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale. Nous vous demandons également de noter sur la boîte de médicament, le nom et prénom de l'enfant, la posologie et le poids si nécessaire. Les prescriptions homéopathiques répondent à la même règle.

Merci de nous signaler toute allergie alimentaire ou médicamenteuse pour que nous puissions en tenir compte.

RESPONSABILITE / SECURITE

Lors de l'arrivée de votre enfant, merci de l'accompagner à l'intérieur de l'accueil et de le confier à un membre de l'équipe d'animation. L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents ou des personnes autorisées lorsque ces derniers sont présents dans l'accueil. Les enfants ne peuvent être récupérés que par des personnes autorisées (indiquées sur le dossier d'inscription). Si une autre personne récupère l'enfant, veuillez nous en informer en nous indiquant le nom et prénom et assurez vous que cette personne possède une carte d'identité en cours de validité à nous présenter.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure pour une organisation harmonieuse de l'accueil et pour le respect de chacun.

EXCLUSION

Une exclusion peut être prononcée par le directeur de la structure en accord avec le directeur de la FDFC Alsace dans les cas suivants :

- Non respect du règlement intérieur
- Retrait répété d'un enfant après l'heure de la fermeture de la structure
- Non paiement des factures (cf FACTURATION)
- Absences répétées et non motivées après réservation
- Indiscipline : manque de respect
- Comportement à risque, mise en danger pour soi et/ou pour les autres

OBJETS ET EFFETS PERSONNELS

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur. Les enfants et leur famille sont seuls responsables de ce qu'ils apportent à l'accueil. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations de vêtements, bijoux, jouets ou jeux même commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure. Les animateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable de la perte, ou de l'oubli des affaires personnelles de l'enfant.

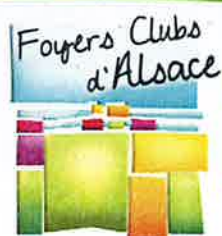
Dossier
d'inscription



FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE



VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS

Accueil périscolaire de LAUTENBACH SCHWEIGHOUSE-LAUTENBACH-ZELL

2022-2023

La garderie est une formidable opportunité pour un territoire, il contribue à son attractivité, il permet également d'accompagner les évolutions sociétales (disparition des modes de garde traditionnels, mobilité professionnelle, féminisation de l'emploi...). Il favorise également l'implantation de nouveaux habitants sur une commune.

C'est ensuite une formidable opportunité éducative à la condition qu'il réponde aux enjeux et objectifs suivants :

- Concilier attentes des familles et besoins de l'enfant.
- Faire de l'accueil de loisirs un lieu de découverte et d'apprentissages pour l'enfant
- Associer les familles à la vie de l'accueil de loisirs, pour en faire un lieu de coéducation et d'éducation partagée.

Le fonctionnement

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur le temps du matin.
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredi à la pause méridienne. Les enfants sont pris en charge depuis les écoles et reconduits après le repas.
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'accueil du soir. Les enfants sont pris en charge depuis les écoles puis récupérés par les familles à la structure.

Les tarifs

- Adhésion annuelle à la FDFC ALSACE **11,00 €**
(ouvrant droit à une assurance individuelle pour l'enfant dans le cadre des activités FDFC ALSACE)
Votre dossier d'inscription ne sera pris en compte qu'à la seule condition d'être à jour de vos paiements.

*****TARIFS en vigueur au 1er Septembre 2021 susceptibles d'évoluer**

ATTENTION: Pour l'année 2022/2023, les tarifs ainsi que le fonctionnement feront l'objet de modifications. Toutes les informations à ce sujet vous seront communiquées ultérieurement.

Habitants Lautenbach, Schweighouse, Lautenbach- Zell	matin *	Midi Forfait *	Soir *
Famille 1 enfant	2.75 € * 0.75 (maxi)	10.31 €	2.75 € * 2.25 (maxi)
Famille 2 enfants	2.67 € * 0.75 (maxi)	10.17 €	2.67 € * 2.25 (maxi)
Famille 3 enfants	2.58 € * 0.75 (maxi)	10.02 €	2.58 € * 2.25 (maxi)

* tarif à la demi-heure

Renseignements et Inscriptions

Accueil périscolaire
de Lautenbach-Schweighouse-Lautenbach-Zell
Tél : 03.89.33.28.33
Mail : clsh.lautenbach@mouvement-rural.org





Fiche d'inscription

Accueil périscolaire de L/S/L-Z

TARIF :

(cadre réservé à l'accueil de loisirs)

☐ Occasionnel

☐ Régulier

Enfant

Nom : Prénom :

Féminin ☐ Masculin ☐ Né(e) le :

Lieu de naissance : Département ou pays :

Ecole : Classe (en septembre 2022):

Frères et sœurs : né(e) le

..... né(e) le

..... né(e) le

Régime alimentaire

☐ Repas du jour ☐ Repas sans viande Remarque:

Recommandations particulières

Avez-vous des recommandations particulières à communiquer à l'équipe d'encadrement ?

.....

Votre enfant est-il porteur de handicap ☐ Oui ☐ Non

Si oui, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le directeur/trice de l'accueil afin de préparer sa venue.

Votre enfant a-t-il une reconnaissance liée à son Handicap (MDPH) ?

☐ Oui ☐ Non ☐ En cours

☐ P.A.I. (Projet d'accueil individualisé), si oui, veuillez nous le transmettre

Parents

Je soussigné(e) responsable légal ☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Tuteur

Parent 1 : Nom : Prénom :

Parent 2 : Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : e-mail :

Tél. portable Parent 1:.....Tél. portable Parent 2:.....

Tél. prof. Parent 1 : Tél. prof. Parent 2 :

Profession Parent 1 :Employeur :

Profession Parent 2 :Employeur :

Régime Général de Sécurité Sociale ☐ N° allocataire CAF:

Adresse Caisse de Sécurité Sociale

N° de S.S. :

Autres Régimes : MSA ☐CMAF ☐

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Présence de l'enfant à l'accueil périscolaire

☐ Occasionnel (fournir planning au mois)

☐ Régulier

Cocher les cases correspondantes avec R et/ou O si REGULIER ou OCCASIONNEL

	Temps du matin (7h30-8h20)	Temps du midi (11h35-13h30)	Temps du soir (16h15-18h30)
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

** Précisez toute autre spécificité
(semaine paire, impaire, ...)*

Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné(e)

☐ Parent 1

☐ Parent 2

☐ Tuteur

Nom et prénom

responsable légal de l'enfant.....(nom, prénom)

- Autorise le directeur de l'accueil de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- Certifie par la présente que l'enfant a subi les vaccinations exigées par la loi et a été reconnu apte à la pratique des activités de plein-air.
- Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant à l'accueil. de loisirs :
.....
.....
- Autorise mon enfant à être filmé et photographié dans le cadre d'animations ou d'activités proposées par l'accueil OUI ☐ NON ☐ et à utiliser ces photos dans la presse et sur le site internet de l'accueil de loisirs ou de la FDFC ALSACE.

Engagement

- L'inscription à la garderie vaut l'acceptation du règlement intérieur.

Fait à, le

Signature

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM 24

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARCON ☐

FILE ☐

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRES (enfant né à partir du 01/01/2018)	DATES
BCG				Coqueluche	
Diphtérie-Tétanos-				Haemophilus Influenzae type b (HIB)	
Polyomyélite				Hépatite B	
Autres (précisez)				Pneumocoque	
				Méningocoque C	
				Rougeole-Oreillons-Rubéole	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU	SCARLATINE
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	OUI ☐ NON ☐	

ALLERGIES : ASTHME

oui ☐ non ☐

MÉDICAMENTEUSES

oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES

oui ☐ non ☐

AUTRES

AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100
 101
 102
 103
 104
 105
 106
 107
 108
 109
 110
 111
 112
 113
 114
 115
 116
 117
 118
 119
 120
 121
 122
 123
 124
 125
 126
 127
 128
 129
 130
 131
 132
 133
 134
 135
 136
 137
 138
 139
 140
 141
 142
 143
 144
 145
 146
 147
 148
 149
 150
 151
 152
 153
 154
 155
 156
 157
 158
 159
 160
 161
 162
 163
 164
 165
 166
 167
 168
 169
 170
 171
 172
 173
 174
 175
 176
 177
 178
 179
 180
 181
 182
 183
 184
 185
 186
 187
 188
 189
 190
 191
 192
 193
 194
 195
 196
 197
 198
 199
 200
 201
 202
 203
 204
 205
 206
 207
 208
 209
 210
 211
 212
 213
 214
 215
 216
 217
 218
 219
 220
 221
 222
 223
 224
 225
 226
 227
 228
 229
 230
 231
 232
 233
 234
 235
 236
 237
 238
 239
 240
 241
 242
 243
 244
 245
 246
 247
 248
 249
 250
 251
 252
 253
 254
 255
 256
 257
 258
 259
 260
 261
 262
 263
 264
 265
 266
 267
 268
 269
 270
 271
 272
 273
 274
 275
 276
 277
 278
 279
 280
 281
 282
 283
 284
 285
 286
 287
 288
 289
 290
 291
 292
 293
 294
 295
 296
 297
 298
 299
 300
 301
 302
 303
 304
 305
 306
 307
 308
 309
 310
 311
 312
 313
 314
 315
 316
 317
 318
 319
 320
 321
 322
 323
 324
 325
 326
 327
 328
 329
 330
 331
 332
 333
 334
 335
 336
 337
 338
 339
 340
 341
 342
 343
 344
 345
 346
 347
 348
 349
 350
 351
 352
 353
 354
 355
 356
 357
 358
 359
 360
 361
 362
 363
 364
 365
 366
 367
 368
 369
 370
 371
 372
 373
 374
 375
 376
 377
 378
 379
 380
 381
 382
 383
 384
 385
 386
 387
 388
 389
 390
 391
 392
 393
 394
 395
 396
 397
 398
 399
 400
 401
 402
 403
 404
 405
 406
 407
 408
 409
 410
 411
 412
 413
 414
 415
 416
 417
 418
 419
 420
 421
 422
 423
 424
 425
 426
 427
 428
 429
 430
 431
 432
 433
 434
 435
 436
 437
 438
 439
 440
 441
 442
 443
 444
 445
 446
 447
 448
 449
 450
 451
 452
 453
 454
 455
 456
 457
 458
 459
 460
 461
 462
 463
 464
 465
 466
 467
 468
 469
 470
 471
 472
 473
 474
 475
 476
 477
 478
 479
 480
 481
 482
 483
 484
 485
 486
 487
 488
 489
 490
 491
 492
 493
 494
 495
 496
 497
 498
 499
 500
 501
 502
 503
 504
 505
 506
 507
 508
 509
 510
 511
 512
 513
 514
 515
 516
 517
 518
 519
 520
 521
 522
 523
 524
 525

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare
exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
l'enfant.*

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

OBSERVATIONS